

N°2023- **0238** /MDAC/CAB

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE

Les populations des villes et villages sont informées qu'un **recrutement exceptionnel** de **cinq mille (5 000) militaires du rang** au profit des Forces Armées Nationales, **pour servir pendant au moins cinq (05) ans dans leur région militaire de recrutement**, se déroulera sur toute l'étendue du territoire national.

1- Ce recrutement concerne en **priorité les jeunes garçons Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)** répondant aux conditions ci-après :

- être de nationalité burkinabè ;
- être né entre le **1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 2003** ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être apte médicalement et physiquement.

2- Le dossier de candidature, à présenter à **l'inscription**, est composé comme suit :

- deux (02) actes de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu (**pas de copies légalisées**) ;
- une (01) photocopie légalisée de la carte nationale d'identité Burkinabè (CNIB) ;
- **une (01) copie du dernier contrat de VDP, s'il y a lieu.**

Au regard de la difficulté d'accès à l'administration dans certaines zones rurales, les candidats pourront compléter leur dossier après admission.

3 -Les effectifs à recruter par province sont les suivants :

Régions Militaires	Régions administratives	Provinces	Nombre à recruter	Liste d'attente
1 ^{ère} Région	Nord	Passoré	100	10
		Zondoma	100	10
		Yatenga	200	15
		Lorum	100	10
	TOTAL		500	45
	Centre-Nord	Sanmatenga	300	20
		Namemtenga	200	15
		Bam	100	10
TOTAL		600	45	
2 ^è Région	Hauts-Bassins	Tuy	50	5
		Houet	40	5
		Kéné Dougou	20	5
		TOTAL	110	15
	Sud-Ouest	Ioba	25	5
		Bougouriba	25	5
		Poni	25	5
		Noumbiel	15	5
		TOTAL	90	20
	Cascades	Leraba	30	5
		Comoé	60	5
		TOTAL	90	10
3 ^è Région	Centre	Kadiogo	40	10
		TOTAL	40	10
	Centre-Sud	Bazèga	10	5
		Nahouri	100	10
		Zoundwéogo	50	5
		TOTAL	160	20
	Plateau Central	Ganzourgou	40	5
		Oubritenga	20	5
		Kourwéogo	20	5
		TOTAL	80	15
	Centre-Ouest	Boulkiemdé	50	5
		Sissili	70	5
		Ziro	50	5
Sanguié		70	5	
TOTAL		240	20	

4 ^e Région	Sahel	Seno	150	10
		Oudalan	150	10
		Yagha	150	10
		Soum	450	20
		TOTAL	900	50
5 ^e Région	Boucle du Mouhoun	Banwa	150	10
		Kossi	200	15
		Mouhoun	200	15
		Sourou	150	10
		Nayala	150	10
		Balés	150	10
		TOTAL	1 000	70
6 ^e Région	Centre-Est	Boulgou	200	15
		Koumpelgo	160	10
		Kouritenga	100	10
		TOTAL	460	35
	Est	Gourma	200	15
		Kompienga	150	10
		Tapoa	130	10
		Komondjari	100	10
		Gnagna	150	10
		TOTAL	730	55
		TOTAL....	5 000	405

4- Recensement :

Les jeunes gens volontaires désirant se faire recruter, **se feront d'abord recenser, munis de leur dossier**, dans les postes de commandement des formations militaires suivantes :

- les Régions Militaires de Kaya et Bobo-Dioulasso ;
- le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO à Ouagadougou ;
- le 11^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Dori,
- le détachement militaire de Markoye ;
- les détachements militaires de Gorom-Gorom, de Gorgadji et d'arbinda ;
- le 12^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Ouahigouya ;
- les détachements de Sollé et de Titao ;
- le 14^{ème} Régiment Interarmes à Djibo ;
- le 22^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Gaoua ;
- le 23^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Dédougou ;
- les Brigades de Gendarmerie de Nouna, Tougan, Toma et de Boromo ;
- l'Académie Militaire Georges NAMOANO à Pô ;
- le détachement militaire de Léo ;
- le 33^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Diapaga ;

- le 31^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Tenkodogo ;
- le 34^{ème} Régiment Interarmes à Fada N'Gourma ;
- les détachements militaires de Tanwalbougou, Pama, Kantchari, Matiacoli et Ougarou ;
- la 3^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Koudougou ;
- la 5^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Banfora ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Ziniaré ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Manga ;
- les détachements militaires de Gayeri, de Sebba et de Mansila.

Le recensement des candidats se déroulera tous les jours ouvrables du **mardi 28 février** au **vendredi 07 mars 2023** inclus.

5- Procédure de sélection :

- La sélection des candidats se fera sur la base des listes d'inscription **par les commandants des Régions Militaires** avec priorité aux Volontaires pour la Défense de la Patrie opérant dans les différentes Régions Militaires.
- La sélection sur dossier est le mode de sélection retenu pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie.
- Les autres candidats présélectionnés seront soumis à une épreuve de sport au besoin.
- Tous les candidats admissibles seront confirmés après une visite médicale approfondie et une enquête de moralité.

DIFFUSIONS :

- sur la RNB du **23 et 24 février 2023** à toutes les heures de communiqué en français ;
- dans le Quotidien Sidwaya du **25 février 2023**.

Ouagadougou, le **23 février 2023**



Colonel-major Kassoum COULIBALY
Officier de l'Ordre de l'Étalon